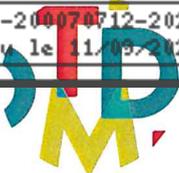


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20200827-04



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

---

Membres du Bureau en exercice :

36

---

Membres du Bureau présents :

24

---

Total votants :

24

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE THIERS 2018-2023 :  
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ANAH AU TITRE DE  
L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2020**

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-14 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG de Thiers n° 063-02-18 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation du PIG de Thiers, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe de l'animation faite en régie (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier, dont Habiter mieux).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans la convention PIG n°063-02-2018 signée le 12/10/2018, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2020 est le suivant :

	Dépenses HT (prorata 2020)	Recettes			
		ANAH			Auto-financement
		Part fixe	Part variable	Habiter mieux	
<b>Marché Suivi-animation</b>	72 000,00 €	26 124,00 €	5 000,00 €	6 160,00 €	34 716,00 €
<b>Total</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>72 000,00 €</b>			

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

